



Comité du Lait

Quelques nouvelles du service Certification

Lait de Foin STG (Spécialité traditionnelle garantie)

Le Comité du Lait a délivré le premier certificat en Belgique selon les exigences du Règlement d'exécution (UE) 2016/304 de la Commission enregistrant une dénomination dans le registre des spécialités traditionnelles garanties « Lait de foin » (lait de vache).

Le lait de foin est un lait issu d'une alimentation composée à 75% minimum d'herbe ou de foin, pas d'aliments fermentés, pas d'OGM.

Le cahier des charges et le règlement de certification sont gérés par Prolafow (Producteurs de lait de foin en Wallonie). La prochaine étape est la mise en œuvre de cette STG pour les chèvres et les brebis.

Intéressé ? Alors visitez le site de Prolafow www.laitdefoinwallonie.com ou contactez le CdL.

Production biologique

Agréé depuis 2017 par la Région Wallonne pour la certification en production biologique, le CdL a poursuivi une progression régulière, mais sans précipitation. Cette façon de travailler a permis au CdL de mettre en place un système d'audit et de certification efficaces et à taille humaine.

Vous souhaitez orienter votre exploitation vers l'agriculture biologique, contactez-nous au 087/69.26.42.

Le CdL, ce n'est pas que le lait !

Notre service certification est actif dans tous les secteurs de la production primaire y compris dans le végétal. Nous vous proposons nos services pour la certification du guide autocontrôle (G040) pour toutes les activités animales et végétales. Mais aussi pour le Standard Vegaplan qui est le référentiel reconnu en Belgique et internationalement pour les grandes cultures (céréales, betteraves, pommes de terre, ...), les fruits et légumes...

Prolongation des certificats QFL jusqu'au 30 juin 2021

En complément à notre communication du mois de juillet 2020, nous vous informons que MilkBE a décidé de prolonger jusqu'au 30 juin 2021 tous les certificats QFL arrivés à échéance. Cependant, nous insistons pour que les audits de renouvellement se fassent en concertation avec votre auditeur le plus rapidement possible. Si une nouvelle prolongation devait avoir lieu, nous vous en informerions à nouveau.

Taux de liaison au sol

La Région Wallonne n'enverra plus le document reprenant le taux de liaison au sol quand il est bon. Par contre, pour la QFL, il faut pouvoir le montrer à l'auditeur. Vous pouvez accéder à vos données via le lien <https://sol.environnement.wallonie.be/home/formulaires-sol/agriculteur.html>. Pour plus d'informations, contactez le SPW soit via mail ls.agriculture@spw.wallonie.be soit par téléphone au 081/649.435 – 081/649.536 – 081/649.676.

Guide autocontrôle G040

Dans la mesure du possible, les audits doivent être réalisés dans les délais habituels. Dans le cas où cela ne serait pas possible, les opérateurs ont la possibilité de reporter leur audit sans que cela n'ait d'impact négatif sur la contribution annuelle de l'AFSCA. La date limite pour obtenir à nouveau la validation, précédemment fixée au 31/03/2021, est maintenant adaptée comme suit :

- Un délai maximum d'un an pour toutes les validations expirant entre mars 2020 et fin décembre 2020.
- Un délai maximum jusqu'au 31/12/2021 pour toutes les validations expirant entre janvier 2021 et fin juin 2021.

Vous trouverez toutes les informations sur CdL^{certif} visitez notre site www.comitedulait.be
ou contactez-nous par mail certification@comitedulait.be
ou par téléphone : 087/69.26.02 – 087/69.26.42